

Notes de la séance de la Commission d'établissement d'Entre-Bois

Lundi 5 mai 2014 de 20h00 à 22h00

Réfectoire de l'établissement d'Entre-Bois, ch. d'Entre-Bois 13bis à Lausanne

Parents :	Mmes Séverine Michellod Bonard , M. Joël Henzelin (président),
Professionnel-le-s :	Catherine Kramer , Murielle Spahr Novello , Caroline Tobler Hofer , M. Jacques Daniélou ,
Organisations :	Mmes Vanessa Benitez Santoli , Farideh Bornak , Isabelle Fierro-Mühlemann ,
Autorités politiques :	Mme Sandrine Schlienger , M. Roland Philippoz
Excusé-e-s/Absent-e-s :	Mmes Annick Raya-Barblan , Céline Besson , Chantal Bezençon , Chantal Cirillo , Summy Beulla Mathanakumar , Christophe Lincoln ,

Ouverture de la séance par le président

M. Jacques Daniélou se présente : Nouveau directeur de l'Etablissement primaire d'Entre-bois, il prendra officiellement ses fonctions le 5 juin. Il est déjà en activité dans l'établissement afin de se familiariser avec ce nouveau contexte. C'est la raison de sa présence ce soir.

Les participants présents se présentent.

0. Mme Murielle Spahr Novello est nommée secrétaire du jour.
1. **Adoption des notes de séance du 3 février 2014**
Notes adoptées avec les remerciements à son auteur
2. **Retour sur l'article paru dans « Le Temps »**
« A Lausanne, une école subit la violence de certains élèves », Marco Danesi, 10 mars 2014 » :
Comme constaté dans l'échange de mails, le journaliste s'est montré très insistant. Suite à cette situation, il a été décidé avec M. Philippe Martinet, chef du Service des écoles de la Ville de Lausanne, de créer un protocole de réaction en cas de sollicitation de la part de la presse. L'article en question, au final, est ressenti comme assez creux, et polémique. Une inconnue demeure : de qui est partie la première impulsion ? Il est relevé que cet article a mine de rien eu un certain impact dans le public. Il a été repris sur certains sites web. La source principale du journaliste a clairement été les procès-verbaux de la CET, mis en ligne de façon tout-à-fait officielle. Le blocus de la communication émanant du terrain par la DGEO est questionné. Il en a résulté des informations partielles de personnes ne connaissant pas réellement ce terrain, d'où peut-être le résultat de « vide » de l'article, de l'absence d'un débat constructif. Les membres « représentants des parents » de la CET relèvent qu'en tant que tels, il leur arrive d'être interpellés sur certains sujets par d'autres parents, et que la problématique de la fluidité de l'info, ou non, se pose aussi à eux.
3. **Succession de Mme Corinne Baud**
Cf. introduction

4. **Sondage parascolaire**

En vue du prochain « Conseil des élèves » des établissements lausannois, Christophe Lincoln (enseignant) avait proposé de trouver 2 élèves au Collège du Vieux-Moulin pour représenter Entre-Bois. Pas encore de nouvelles, Catherine Kramer (doyenne) va le relancer.

Au Conseil des élèves, cette année, les 2 élèves représentant Entre-Bois n'auront pas de message à transmettre, ils y participeront en tant qu'auditeurs.

Le sens de la participation de nos élèves à cet événement est questionné, en regard de leur jeune âge.

Par ailleurs, le processus « Consultation des élèves » tel qu'expérimenté a donné lieu à des demandes, pas à des propositions. Les réponses à ces demandes ayant été très lentes, le principe d'une possible interaction élèves/autorités politiques s'est estompé peu à peu au fil du temps qui passait.

Il a été décidé que lors d'une prochaine consultation, le processus serait plus précis, orientant le questionnement des élèves autour d'un sujet, ou même sous la forme d'un sondage.

Cette année, la forme choisie a été le sondage et le sujet, les « Devoirs surveillés ».

Le sondage, dont les résultats ont été transmis précédemment aux membres de la CET, a été réalisé dans le cadre de ces mêmes Devoirs surveillés.

Le plus intéressant pour l'analyse semble se trouver dans les « commentaires ». Il est toutefois rappelé que ceux-ci peuvent ne pas représenter une majorité d'avis.

Les conditions de réalisation du sondage sont aussi questionnées, puisque celui-ci a été réalisé dans le cadre-même du sujet du sondage. Il est précisé que les animatrices des Devoirs surveillés ont été informées au sujet de l'attention à porter à la liberté de parole.

Une question reste en suspens pour la CET : qui est responsable des élèves pendant la pause entre école et Devoirs surveillés ? Il demeure par ailleurs un flou au sujet de l'heure de sortie des Devoirs surveillés.

M. Jacques Daniélou évoque plus généralement le débat au sujet du sens même des devoirs, dans le contexte actuel.

Le président juge toujours utile, et propose, d'inviter Mme Claire Attinger, responsable des Devoirs surveillés, à une de nos prochaines séances.

- *Confirmation de sa présence à la séance du 30 juin 2014 reçue* -

Au sujet du sondage : voir annexe - tableau d'analyse rempli par la CET ci-joint.

5. **Règlement d'Etablissement**

Discussion autour de l'article 16, revu par Vanessa Benitez Santoli.

Modification adoptée.

Le règlement sera relu par Séverine Michellod Bonard.

6. **Divers :**

I) La Fête d'Entre-Bois n'aura pas lieu. Le président a participé à la dernière séance, qui a donné lieu à l'abandon du projet en raison du nombre insuffisant de classes participantes. Il exprime son questionnement face à la faible motivation du corps enseignant dans cette démarche.

II) Dates : **30 juin 2014**, prochaine et dernière séance de l'année scolaire 13-14.
Invitée : Mme Claire Attinger, responsable des Devoirs surveillés.
Apéro prévu à la sortie.

15 septembre 2014, première séance de l'année scolaire 2014-15.

Murielle Spahr Novello 16.05.2014